C/2024/683

9.1.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11321 — VWFS / PON BIKE / BMS)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/683)

1. Le 22 décembre 2023, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Volkswagen Financial Services AG («VWFS», Allemagne), contrôlée par Volkswagen AG (Allemagne), contrôlée en dernier ressort par Porsche Automobil HoldingG (Allemagne),

— Pon Bicycle Holding B.V. («Pon.Bike», Pays-Bas), contrôlée par Pon Holdings B.V. (Pays-Bas),

— Bike Mobility Services B.V. («BMS», Pays-Bas), actuellement détenue à 100 % par Pon Bicycle Holding B.V.

Volkswagen Financial Services AG et Pon Bicycle Holding B.V. acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Bike Mobility Services B.V..

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— VWFS: services financiers liés à la vente de voitures particulières (neuves et d'occasion), de véhicules utilitaires légers, de véhicules utilitaires lourds et moyens et d'autobus, et autres services de mobilité au sein du groupe Volkswagen;

— Pon.Bike: conception, assemblage et vente de vélos urbains, de route et tout terrain, ainsi que de pièces et d'accessoires, et fourniture de nouveaux services de mobilité.

3. Les activités de BMS sont les suivantes: exploitation de plateformes numériques de location de vélos.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11321 — VWFS / PON BIKE / BMS

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE